

DISTRIBUTION DES BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNÉE 2026

Chères et chers collègues,

La distribution des bons d'achat de fin d'année 2026 se déroulera selon les modalités suivantes.

1. Dates et horaires

Du lundi 30 novembre au lundi 7 décembre 2026, de **9 h 30 à 12 h** et de **13 h 30 à 15 h 30**.
Aucune distribution n'aura lieu le dimanche.

2. Lieu de distribution

La distribution aura lieu dans les locaux du Comité social et économique Île-de-France :

8 rue des Blés
93200 Saint-Denis

3. Répartition des bons d'achat

- **80 €** pour les salariés en CDI à temps plein (151,67 heures) ;
- **40 €** pour les salariés en CDI à temps partiel de plus de 96 heures ;
- **30 €** pour les salariés en CDI à temps partiel de moins de 96 heures.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, nous sommes dans l'obligation de réduire à 80 € le montant des chèques cadeaux attribués aux salariés à temps plein.

4. Condition d'attribution

Pour bénéficier des chèques cadeaux, il faut justifier d'au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise et avoir été embauché chez Samsic Sécurité avant le 2 janvier 2026.

5. En cas d'indisponibilité

La remise des bons d'achat pourra se faire sur présentation d'une procuration en bonne et due forme.

Aucun bon ne sera expédié par courrier, sauf aux salariés en arrêt maladie de longue durée et aux salariées en congé maternité.

6. Date limite de retrait

Les bons d'achat non retirés au **15 janvier 2027** seront reversés au compte social. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

Dans l'attente de vous accueillir dans nos locaux à Saint-Denis, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, une excellente fin d'année.

**Le Comité social et économique
Samsic Sécurité Île-de-France**